

“Je viens de recevoir votre lettre au sujet de l'acte mortuaire de Louis Hémon. Déjà, par les années passées, j'ai eu des correspondances avec le consul de France à Montréal et avec la mère du défunt.

“Malgré les recherches actives et cela à maintes fois, je n'ai pu découvrir l'endroit exact où son corps repose dans le cimetière catholique, mais il repose là, quelque part. Tout ce que j'ai pu trouver, c'est l'acte de l'enquête du coroner après l'accident; il s'est fait tuer avec un autre de langue anglaise. Je ne puis rien trouver de l'acte mortuaire dans mes registres ni dans les registres du commis du conseil. Je regrette infiniment de ne pouvoir vous donner de meilleures nouvelles.”

Et en post scriptum :

“Je puis certifier que son corps fut enterré dans notre cimetière, mais je ne sais l'endroit exact.”

Notre président a écrit plusieurs fois déjà à ce “commis du conseil” à qui il a même envoyé la somme nécessaire pour copie de l'acte, mais il attend encore la réponse.

Malgré ces déboires et la mauvaise volonté à laquelle nous nous buttons, nous ne perdons pas l'espoir de réaliser notre projet, dussions-nous envoyer un délégué sur les lieux mêmes pour faire les recherches nécessaires.

Relativement à notre voyage prochain à Péribonca, nous sommes heureux d'annoncer que la cérémonie du dévoilement de notre mausolée sera présidée par le nouveau ministre de la Colonisation, l'hon. M. J.-E. Perrault, qui profitera de l'occasion pour visiter officiellement la région du Lac-St-Jean et qui sera accompagné de l'hon. Cyr. Délage, surintendant du département de l'Instruction Publique et des délégués de la Société des Arts, Sciences et Lettres.

Nous devons annoncer également, à ce sujet, que le numéro du Terroir d'octobre prochain—le No 2 de la IIe année — sera tiré à 64 pages avec illustrations et contiendra la relation détaillée de l'excursion et de la cérémonie, la liste complète de nos souscripteurs et une foule de détails sur l'intéressante région visitée.

D. POTVIN.

